

SPECIAL STAGE

Décembre 2003 N° 79  
Elaboré par le cercle d'étude  
RESOLP  
DAFAP Académie de LYON  
Contact permanent : Christine Charvet Néri  
LP 1°Film, 14 rue du °Film  
69008 LYON Tel: 04 78 76 54 70  
Fax: 04 78 76 54 71  
@: neri\_1 @club-internet.fr

### Au sommaire:

- **Présentation du stage EPS réussie en LP 2004.** Par C Charvet Néri, responsable RESOLP.
- **L'EVALUATION EN EPS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE** Compte rendu collectif de la réunion du 15 janvier 2004.
- **Une démarche d'évaluation formative en tennis de table :** Entrées dans l'activité et indicateurs adaptés à des caractéristiques élèves, par C Charvet Néri au LP 1° Film
- **Éducation Physique et Sportive et Education Pour la Santé,** par Ginette Exbrayat Lp Camille Claudel (Lyon 4°)
- **Extraits de la circulaire du 27 janvier 2002** relative à la préparation de la rentrée prochaine, par Michel OUAHOUNA LP MUSSET (Villeurbanne)

**Présentation du stage EPS réussie en LP 2004.**  
*Par C Charvet Néri, responsable RESOLP.*

Après bien des détours et ces contours, il semble que le stage de cette année puisse retrouver sa durée initiale, mais attendons nos ordres de missions !  
Ces changements incessants ont quelque peu perturbé sa préparation, dans les contenus et dans son organisation. Nous avons essayé de nous adapter au mieux.

Le stage aura donc lieu à partir du 22 mars jusqu'au 26 mars dans le meilleur des cas, au LP Labé dans le 7°.

Par rapport à l'analyse de besoins faite au stage dernier et complété par le questionnaire de novembre, le thème principal central est celui de l'évaluation ; avec comme support les compétences des domaines CC3 et CC5 (plébiscitées dans le questionnaire).

Nous garderons notre logique de formation c'est à dire essayer :

- D'une part de vous proposer des pistes de réflexion sur l'évaluation contextualisée dans des APSA et par rapport à des élèves particuliers et de vous permettre ainsi de faire des choix adaptés à votre établissement.
- D'autre part de maintenir une ouverture par rapport au champ éducatif. Monsieur G. GUILLOT (professeur de philosophie à IUFM de Lyon ) interviendra sur « l'évaluation dans le système éducatif ».

« Evaluer pour prendre une décision mais la nature de l'évaluation dépend de la nature de la décision. »

Nous avons choisi de traiter l'évaluation sous un angle formatif **pour informer l'apprenant puis l'enseignant** du degré d'atteinte des objectifs. Elle permet la régulation des apprentissages, elle a une fonction d'ajustement, qui permet d'adapter les situations d'apprentissage aux caractéristiques élèves

En effet, les élèves ont besoin pour s'investir et apprendre et progresser de connaître, d'évaluer ce qu'ils font. Les enseignants ont eux aussi besoin de repères simples pour fixer des objectifs d'apprentissage réalistes et éducatifs. C'est autour de « code », de ce langage que vont se construire non seulement les apprentissages mais aussi le climat motivationnel et relationnel, les attitudes et les méthodes.

Donner des « outils communs » au professeur et aux élèves » signifie :

- S' appuyer sur des critères qui organisent l'activité de l'élève
- Identifier les problèmes que les élèves rencontrent.
- Proposer des indicateurs, des observables simples par rapport au but à atteindre et la manière d'y parvenir
- Construire des contenus d'enseignement adaptés et des situations d'apprentissage pour atteindre la compétence recherchée.

Des petites mises au point :

Nous entendons par critère des grands domaines (moteur, affectif, perceptif et cognitif) qui organisent les activités des élèves. Nous revenons à la définition de **MACCARIO** (Projet d'établissement et évaluation 1985) :

« Les critères définissent des domaines de signification dans lesquels les informations recueillies acquièrent une pertinence ».

Dans chaque critère il existe des *comportements observables*, des *informations sur l'activité de l'élève*. Ces informations recueillies en fonction des critères retenus sont appelées indicateurs.

Par rapport aux caractéristiques élèves et aux APSA

<b>Des critères</b>			
Qui organisent l'activité des élèves et les thèmes possibles de travail			
<p><b>Des niveaux de maîtrise</b> qui servent de repère pour ce qu'il y a à apprendre pour passer d'un niveau à un autre</p>	<p><b>Des contenus d'enseignement adaptés</b> /composante culturelle et méthodologique (thèmes de travail)</p>	<p><b>Des indicateurs observables</b> qui permettent aux élèves comme au professeur d'évaluer une conduite, un résultat</p>	<p><b>Des entrées adaptées</b> aux caractéristiques élèves et aux objectifs éducatifs</p>
<p><b>Mise en place d'une démarche d'enseignement articulée autour de l'EVALUATION FORMATIVE</b></p>			

Le stage de cette année s'inscrit dans la continuité du stage de l'année dernière : « enseigner c'est faire des choix » au sens où nous essayerons de trouver des outils de régulation de notre pratique et de celle des élèves grâce à des critères et des indicateurs qui nous permettront d'une part de décider dans l'urgence et d'autre part de proposer des contenus d'enseignement.

Les activités au sein des domaines de compétences CC3 CC5 plébiscitées sont : **acrosport, aérobic, danse aérobic, course d'entretien et activités d'entretien de soi**. Ces activités sont elles aussi dans le prolongement de l'année dernière et feront l'objet d'un approfondissement.

***Nous souhaitons que tous ceux et toutes celles qui enseignent ou ont enseigné ces activités, amènent leurs outils d'évaluation. Les échanges n'en seront que plus riches***

## L'ÉVALUATION EN EPS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

*Compte rendu collectif de la réunion du 15 janvier 2004.*

Sur l'invitation de Monsieur NESME, 12 collègues de Lycées professionnels ont rencontré Monsieur Philippe GRAILLOT, Inspecteur Général en charge du dossier de l'évaluation dans la voie professionnelle.

Des informations d'ordre général nous ont été données :

- Cette réunion était la première d'une série sur l'ensemble des académies.
- L'élaboration de l'évaluation aux examens dans la voie professionnelle a été confiée à un groupe composé d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs pédagogiques régionaux dont Monsieur Nesme pour notre Académie.
- Un certain nombre de propositions de ce groupe a fait consensus. Par contre certaines questions ont obtenu un avis plus nuancé. Aussi, le groupe de pilotage a-t-il lancé cette consultation (auprès d'environ cinq cent enseignants) avant de trancher définitivement.
- En ce qui concerne le calendrier, en restant toutefois prudent : un projet devrait être élaboré et adapté jusqu'à fin avril, les textes devraient paraître en juin et leur mise en application à la rentrée 2005.

Des pistes de discussions sont abordées.

Le groupe souligne la diversité des élèves en lycée professionnel et la nécessaire « marge de manœuvre » à accorder aux enseignants pour y répondre. Cette diversité est reconnue mais il s'agit de maintenir un cadre national d'examen, et une cohérence entre ces examens et les programmes.

Le groupe demande à Monsieur Graillet que les compétences méthodologiques qui revêtent une importance particulière en lycée soient prises en compte et intégrées à la certification. Cette demande semble trouver un écho favorable.

Le groupe souligne la différence importante entre les niveaux de recrutement (CAP BEP BAC).

Monsieur Graillet se propose d'exposer les points consensuels en ce qui concerne les spécificités de la voie professionnelle.

- Il rappelle que les BAC PRO relèvent de la même logique que le BAC général et technologique, par conséquent les examens suivront les mêmes modalités.
- Par contre, les CAP et les BEP sont des diplômes spécifiques ; les exigences sont différentes en fonction de l'examen préparé, le niveau de recrutement et les volumes d'enseignement sont différents. Les niveaux à atteindre seront donc réexaminés notamment pour les CAP (le niveau 1 actuel sera revu).
- La certification devra porter sur deux compétences différentes dans au moins deux APSA différentes ;
- Pour certifier une compétence en terminale, il faudra justifier de 30 heures de pratique durant toute la scolarité.

Par contre un certain nombre de questions sont soumises à consultation.

Nous nous répartissons par groupe de 4 ou 5 enseignants pour traiter ces questions. Certaines réponses apportées font l'unanimité, d'autres sont plus controversées. Le compte rendu le mentionnera donc.

Il est à rappeler que les réponses du groupe ne sont qu'une « pierre à l'édifice » puisqu'une synthèse plus large sera établie après la consultation inter académique.

**Question n°1 : Doit-on imposer une composante culturelle particulière comme la CC2 et la CC5 ?**

La réponse apportée par les groupes est quasi unanime : non il ne faut pas d'imposition particulière. Par contre, il est demandé de prendre davantage en compte la CC5 dans les consignes d'application et dans la diversité des APSA. Il est également demandé de prendre en compte l'entrée dans l'activité et la sortie de l'activité.

**Question n°2 : Combien de compétences certifiées ? Doit-on choisir les 2 meilleures ?**

La réponse est plutôt de certifier deux compétences sur les cinq enseignées (sauf dérogation). Ces compétences doivent appartenir à deux domaines de compétences différents. Si 3 APSA sont enseignées, on peut certifier les deux meilleures, mais la réponse est plus controversée à cause des problèmes de mise en œuvre qui se posent : ne pas dire cela aux élèves au début d'année pour éviter les fuites et les désengagements.

**Question n°3 : Doit imposer une APSA collective dans les deux à certifier ?**

Les réponses sont plus controversées. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'imposer un sport collectif mais la pratique collective d'une activité (badminton, danse, CO en groupe..). Certains défendent le fait qu'une activité collective demeure importante au sein de l'école pour ses qualités éducatives et formatrices, d'autres privilégient la liberté de l'enseignant.

**Question n°4 : Doit mettre en place une co-évaluation comme au BAC ?**

La réponse est unanime. Oui malgré les difficultés de fonctionnement car la pression de la certification est partagée d'une part, l'équité un plus garantie d'autre part. Cette piste est profitable à un travail d'équipe.

**Question n°5 : Doit élargir les capacités des listes académiques et ou toiler la liste nationale d'APSA ?**

Réponse unanime pour élargir la liste nationale pour une meilleure équité entre les différentes CC notamment la CC5 (peu d'activités possibles dans liste bac actuel) et une meilleure équité entre les filles et les garçons.

Les réponses sont plus controversées en ce qui concerne la liste académique.

En fait, l'élargissement de la liste académique n'a de sens que si la liste nationale n'est pas élargie pour prendre en charge les cas particuliers. L'élargissement de cette liste est légitime si elle s'appuie sur des pratiques dominantes dans l'Académie ou sur des pratiques innovantes.

**Question n°6 : Pour les épreuves ponctuelles, doit instaurer 5 ou 6 binômes nationaux ou maintenir des choix académiques ?**

La réponse est plutôt en faveur des de 5 ou 6 binômes imposés au niveau national afin que les modalités, les cadres soient simples et connus de tous les candidats.

A l'issue de cette réunion, nous ne savons pas bien sûr de ce qu'il sera décidé puisque la concertation et les réflexions continuent, mais nous avons trouvé un interlocuteur attentif et soucieux de maintenir une éducation physique de qualité, réaliste et cohérente dans tous les lycées professionnels.

Une démarche d'évaluation formative en tennis de table :  
 Entrées dans l'activité et indicateurs adaptées à des caractéristiques élèves.  
*Par C Charvet Néri au LP 1° Film*

En fonction des élèves, je rentre dans cette activité de manière différente. Je propose à tous les élèves des observations sur ce qu'ils font, et sur leurs résultats. Pour certains les indicateurs sont simples : gagné perdu, nombre d'échanges...pour d'autres les indicateurs sont plus complexes.

4 entrées possibles dans l'activité raquette/ caractéristiques élèves /logique APS choisie



Par les matches	<b><i>Par l'intention de jeu</i></b>	Par niveaux d'habilités observables	Par la stratégie/élèves
-----------------	--------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------

**1 Entrée par les matches : les points gagnés et les points perdus :**

À partir d'une situation d'opposition => mise en évidence de la façon dont chacun gagne ou perd des points.

**Objectif :** développer les **tactiques individuelles pour gagner**, tout en restant au plus près de la représentation des élèves : Des situations de matches. La technique vient au service de la tactique.

**Démarche :**

A partir du constat, identifier l'opération manquante, des solutions de médiation sont proposées soit en **matches à thèmes** (simplification ou complexification) soit avec des situations d'apprentissage soit des défis.

*Travail en groupes de niveaux en terme de rapport de force (performance équivalente).*

**L'indicateur** correspond à la façon de perdre ou de gagner des points :

Joueur :.....			Quand je joue contre :.....		Observateur :.....	
<b>Je gagne les points :</b>	sur le service	Sur faute adverse	en Coup droit	en Revers	en Attaque	en Coupé /lifté
<b>Je perds les points :</b>	sur le service	En défense	en Coup droit	en Revers	en Attaque	en Coupé /lifté

**Bilan :**

Ce mode d'entrée **donne du sens au apprentissages** Il place le plan tactique avant le plan technique. Il **permet de personnaliser les objectifs**. C'est une entrée à compléter avec l'acquisition des compétences méthodologiques CM2 et CM3, avec des élèves qui sont sur le but compétitif (garçons).

**2 Entrée par l'intention : rompre l'échange :**

À partir d'une situation d'opposition => mise en évidence des façons de rompre l'échange :

-Au service

-Dans l'échange : mettre la balle hors de portée : en prenant de vitesse l'adversaire (jouer tôt ou fort) ou en le trompant (les effets).

**Objectif :** développer les intentions pour rompre l'échange. La technique vient au service de la tactique.

**Démarche :**

Constitution dans la classe d'un répertoire des différentes façons de rompre (au service et dans l'échange) => situations à résolution de problèmes ou d'apprentissage pour mettre la balle hors de portée de l'adversaire.

*Travail en groupes de niveaux et de besoin.*

**L'indicateur :** correspond à la mise hors de portée la balle (centre de la table matérialisé).

Joueur :		Quand je joue contre :		Observateur :
<b>Au service</b>	<b>Facile : sur l'adversaire</b>	<b>Mise en difficulté de adversaire</b>		
		/son placement /table	/ la vitesse de ma balle (tôt ou fort)	/à l'effet donné
<b>Dans l'échange</b>	<b>Facile : sur l'adversaire ( au centre )</b>	<b>Mise en difficulté de adversaire</b>		
		/son placement /table	/ la vitesse de ma balle (tôt ou fort )	/à l'effet donné

**Bilan :**

Ce mode d'entrée donne du sens aux apprentissages en partant **des intentions** de l'élève et de la logique de l'activité duelle : **rompre pour gagner**. Est mis en avant **l'aspect offensif et la gestion prise de risque/ maîtrise**. Le coté défensif et régulier du joueur n'est pas exploité.

Il permet de personnaliser les objectifs : points forts, points faibles, points privilégiés et une meilleure connaissance de l'adversaire.

C'est une entrée à compléter avec l'acquisition des compétences méthodologiques CM2 et CM3, avec tous les élèves mixtes.

### 3 Entrée par niveaux d'habilités observables :

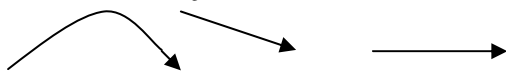
**Objectifs :** mise en évidence le niveau de départ et dégager des axes de travail possibles. Il y a une grille de niveaux de référence (correspondance avec des compétences spécifiques)

<b>Connaître mon niveau de jeu :</b>			
Critères			
<i>L'impact de la balle sur la table adverse</i>	Trajectoires	Frappes	Mode de jeu
Renvoi au centre de la table ;	Trajectoires en cloche	Balle poussée en coups droits ou revers	Renvoi défensif
Renvoi couloirs latéraux => déplacement de l'adversaire	Trajectoires majoritairement tendues	Frappes latérales coups droit et revers	J'essaie d'envoyer là où n'est pas l'adversaire
Renvoi sur le pourtour de la table en fonction adversaire	Tendues rapides	Frappes variées Smash en coup droit ou revers	J'essaie d'amener mon adversaire à la faute : je construis le point

**Démarche :** Observation sur les façons de faire de chacun et sur ce qu'il y a à acquérir pour passer d'un niveau à un autre=> situations d'apprentissages. *Travail en groupe de niveaux.*

**Des indicateurs :** outils d'évaluation- observation pour le professeur comme pour l'élève) pour situer le niveau de départ et l'objectif d'apprentissage

*-Les trajectoires de balle ou volant : (élastiques à 15 cm ou bouteilles)*



*-L' espace de jeu / table*

**-Types d'actions sur la balle ou volant ( + professeur )**

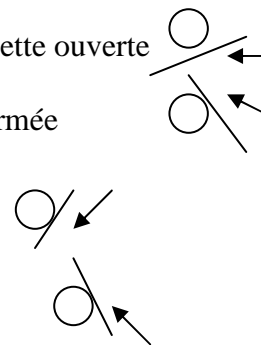
1 Geste réactif

2 Porter pousser la balle touche balle en dessous ou milieu raquette ouverte

3 Taper la balle en accélérant la raquette, en dessus, raquette fermée

4 Frotter vers l'AR : coupé en accélérant en dessous

5 Frotter vers l'AV : lifté (top spin) en accélérant, dessus



**-Placement, déplacement, interception trajectoire** (+ difficiles à observer pour élèves).

1 Renvoie en général avec un coup droit ou revers, peu de déplacements : informations tardives=> prise de balle dans phase descendante.

2 Déplacements tardifs

3 Déplacement adaptés : indicateur : les appuis sont au sol au moment de l'impact

4 Déplacements « offensifs »=> coté fort, anticipation, prise de balle tôt dans phase ascendante ( avant sommet rebond en fermant la raquette car balle tendance à monter ).

**-Les intentions stratégiques** (+ professeur difficiles à observer pour élèves).



- 1 Ne prend pas d'initiative attend la faute.
- 2 Sur balle favorable prend l'initiative.
- 3 Construit le point pour prendre initiative.

### **Bilan :**

Ce système favorise l'**auto évaluation** et l'**autonomie des apprentissages**. C'est une entrée à compléter avec l'acquisition des compétences méthodologiques CM2, CM3, avec des élèves qui sont sur le but de maîtrise (filles ou « scolaires » et plutôt débutant).

### **4 Entrée à partir des stratégies des élèves développées pour gagner :**

5 stratégies(C Sève) :

- ◆ **Jouer régulier** : pour gagner il faut envoyer une fois de plus la balle que l'adversaire.
  - ◆ **Jouer placé** : pour gagner il faut jouer là où n'est pas l'adversaire (cible latérales et en profondeur).
  - ◆ **Jouer vite** : pour gagner il faut prendre son adversaire de vitesse (prendre la balle tôt et réduis le temps de réaction de mon adversaire)
  - ◆ **Jouer fort** : pour gagner il faut augmenter la vitesse des balles (sur les balles favorables).
  - ◆ **Jouer avec des effets** : pour gagner il faut tromper mon adversaire.
- Plus la combinaison des façons de jouer sera importante meilleur sera le niveau de compétence.*

**Objectifs :** mettre en évidence **un profil de jeu** et déterminer des axes de travail. (Soit laissés au choix des élèves soit imposés).

### **Démarche :**

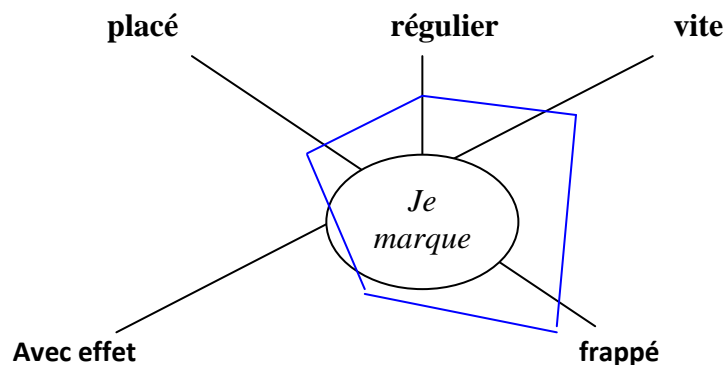
Il faut qu'il y ait un aller retour (appuyé sur une observation) entre ce que fait l'élève et ce qu'il devrait faire pour réussir à combiner d'autres façons de jouer. A partir du constat du profil, l'élève peut choisir (ou se voir imposer) une voie préférentielle d'acquisition.

On peut également mettre en évidence le point fort et le point faible du joueur et décider de travail l'un ou l'autre de ses points.

Travail en groupes de besoins.

**L'indicateur** est la façon de jouer déterminer son profil de jeu :

*Exemple C SÈVE : l'araignée (ou cible)*



***Joueur qui varie sa façon de marquer mais qui ne sait pas jouer avec effet => acquérir les rotations***

**Bilan:** Ce système donne du sens et favorise la mise en projet. C'est une entrée à compléter avec l'acquisition des compétences méthodologiques CM3, avec des élèves qui sont sur le but de maîtrise et compétitif (pour un niveau débrouillé et relativement autonome / apprentissage plutôt BAC).

*En résumé :*



**4 entrées dans l'activité / 2 caractéristiques élèves / 4 objectifs éducatifs / 4 indicateurs.**

Caractéristiques élèves :			
But compétitif	But de maîtrise et compétitif	But de maîtrise	But de maîtrise et compétitif
Entrées dans l'activité :			
Par les matches	<b><i>Par l'intention de jeu</i></b>	Par niveaux d'habilités observables	Par la stratégie
<b>Objectifs éducatifs prioritairement recherchés :</b>			
Donner du sens aux apprentissages, personnaliser les objectifs	<b><i>Développer l'aspect offensif et la gestion prise de risque/ maîtrise</i></b>	L'auto évaluation et l'autonomie des apprentissages.	La mise en projet
Mode de groupement possibles :			
Groupes de niveaux de performance	<b><i>Groupes de niveaux (Performance) et de besoin</i></b>	Groupes de niveaux de maîtrise	Groupes de besoins.
<b>Indicateurs par rapport à :</b>			
Mise en relation entre actions et gain ou perte des points	<b><i>La mise hors de portée de la balle</i></b>	Grille d'habilités et comportements observables	Profils de jeu
<b>Des contenus d'enseignement</b> Connaissances techniques tactiques méthodologiques (thèmes de travail)			
<b>Des situations d'apprentissages adaptées</b>			



Illustration de ce qu'il faut apprendre d'un point de vue moteur  
pour progresser en Tennis de table

<b>CE QU'IL FAUT APPRENDRE POUR PASSER</b>	
<b>Du Niveau 1 vers le Niveau 2</b>	<b>Du Niveau 2 au Niveau 3</b>
<p><b>APPRENDRE UN COUP DROIT ET UN REVERS SIMPLES :</b></p> <p>⇒ coup plus frappé (accélééré au moment du contact balle/raquette)</p> <p>⇒ La balle est touchée à droite du corps pour le CD : épaules obliques /table, pour le RV devant le corps : épaules parallèles. Geste ample d'AR en AV et un peu vers le haut, contact doux</p> <p>⇒ Se placer avec jambes /balle</p> <p><b>Prendre des infos /raquette adversaire</b></p> <p>Doser l'énergie et direction</p> <p>⇒ Frapper au sommet du rebond, geste vers avant raquette finit vers le filet et légèrement fermée</p>	<p><b>APPRENDRE DIFFERENTS TYPES DE PLACEMENTS :</b></p> <p>⇒ CD corps oblique / table, face à la table en RV</p> <p>⇒ geste vers avant et bas</p> <p>⇒ geste ample</p> <p>⇒ accélération légère : impact balle/raquette</p> <p>⇒ modifier son plan de frappe en fonction d'où on veut envoyer la balle : appuis et épaules</p> <p>⇒ modifier orientation de geste et de la raquette</p> <p>⇒ petits et grands déplacements latéraux : <b>améliorer sa mobilité</b></p>
<p><b>S'ADAPTER A DES TRAJECTOIRES ADVERSES :</b></p> <p>⇒ se placer avec jambes /balle</p> <p>⇒ Prendre des infos /raquette adversaire</p> <p>⇒ Doser l'énergie et direction</p>	<p><b>APPRENDRE LA FRAPPE COUP DROIT :</b></p> <p>⇒ accélérer le mouvement lors du contact balle /raquette</p> <p>⇒ fermer légèrement la raquette</p> <p>⇒ prendre plus d'élan</p> <p>⇒ choisir la balle que l'on frapper (haute)</p>
<p><b>PRODUIRE DES TRAJECTOIRES TENDUES :</b></p> <p>⇒ Frapper au sommet du rebond</p> <p>⇒ geste vers avant raquette finit vers le filet et légèrement fermée</p>	<p><b>APPRENDRE À SERVIR RAPIDE ET PLACE :</b></p> <p>⇒ lancer la balle avec la main</p> <p>⇒ geste orienté vers l'avant et vers le bas,</p> <p>⇒ orienter la raquette,</p> <p>⇒ doser l'énergie</p>
<p><b>APPRENDRE DES SCHEMAS TACTIQUES SIMPLES :</b></p> <p>⇒ servir à l'opposé de adversaire /faute de placement</p> <p>⇒ service long revers, retour coup droit</p> <p>⇒ service revers long, retour en ligne, bloc revers</p> <p>⇒ service court coup droit, retour rapide ou frappe CD sur joueur.</p>	

## Éducation Physique et Sportive et Education Pour la Santé

*Par Ginette Exbrayat Lp Camille Claudel (Lyon 4°)*

### Education à la santé, un peu d'histoire !

En ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, le **besoin social de santé explose** en grande partie du fait des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine, et du fait de leur diffusion rapide. Cette diffusion rapide des connaissances favorise le recul du fatalisme biologique et la prise de conscience du potentiel de diminution des facteurs de risques dans de nombreuses pathologies : cancers, maladies respiratoires et cardio vasculaires, diabète, dépression... La santé représente pour la société occidentale une valeur, un capital à gérer tout au long de la vie, et l'évolution du modèle clinique vers un modèle multidisciplinaire place **l'institution scolaire** comme **partenaire** essentiel et incontournable de l'éducation à la santé. L'école à travers l'éducation à la santé devra aider l'élève à s'adapter à son environnement social.

Ce rôle n'est pas vraiment nouveau, **Brigitte Sandrin Berthon**<sup>1</sup> distingue 4 grandes périodes dans la façon d'aborder l'éducation scolaire à la santé au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle **et au début du 20<sup>ème</sup>** l'éducation à la santé se faisait au travers des leçons de morale et concernait essentiellement trois thèmes : l'hygiène, la tuberculose et l'alcoolisme. **A partir de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale** le corps est assimilé à une machine qu'il faut apprendre à entretenir pour qu'elle fonctionne le mieux et le plus longtemps possible. L'éducation à la santé consiste à informer, à expliquer, à transmettre le savoir des spécialistes. L'hypothèse implicite de cette démarche repose sur l'idée qu'il suffit de savoir et de comprendre qu'un comportement nuit à la santé pour y renoncer. **A partir des années 70** on perçoit de plus en plus les limites d'une approche exclusivement organique de la santé d'une part, et de méthodes pédagogiques centrées sur le savoir à transmettre, d'autre part, on insiste alors sur la prise en compte de l'être dans sa globalité. **Depuis le début des années 80** les effets de la crise économique se font sentir et les problèmes sociaux font de nouveau massivement irruption dans le champ de la santé. Les éducateurs pour la santé sont sollicités pour lutter contre l'exclusion, ils mettent l'accent sur la participation active de la population et essayent d'associer les personnes à toutes les étapes de la démarche éducative. Mais l'évolution des idées et des pratiques est toujours capricieuse. La chronologie présentée ici est donc trop simple. Les différentes approches de l'éducation à la santé coexistent : injonctive, cognitive, responsabilisante, participative. Le modèle biomédical de la santé, et l'approche éducative qui en découle sont encore très prégnants.

Et pourtant les derniers écrits des experts en ce domaine, ainsi que les textes institutionnels, sont on ne peut plus clairs : l'éducation à la santé se doit de viser, non seulement la simple transmission d'un savoir, mais aussi et surtout, l'acquisition de compétences cognitives et psycho affectives conduisant à l'installation d'attitudes et de comportements favorables à la santé<sup>2</sup>. L'éducation à la santé dans le cadre scolaire rassemble les besoins de la collectivité (la consommation médicale représente 9.6 % du PIB en 1997) et ceux de l'individu dans une dialectique constante. Longtemps réservé aux seuls médecins et infirmiers scolaires, l'ensemble de l'équipe éducative est désormais concerné par l'éducation à la santé.

En **1985** elle n'apparaît tout d'abord que comme un des **thèmes transversaux** du collège, mais le **Bulletin Officiel n° 45 du 3 décembre 1998** revient à la charge en stipulant que « dans son enseignement **tout enseignant contribue** de manière plus ou moins **spécifique à l'éducation à la santé** ». Elle doit aujourd'hui officiellement être insérée dans les enseignements. Cette implication systématique des divers enseignements scolaires par les

<sup>1</sup> B Sandrin Berthon (1997) Apprendre la santé à l'école

<sup>2</sup> M.J. Manidi, I. Dafflon –Arvanitou (2000) Activités physiques et santé

textes officiels régissant l'éducation à la santé, marque une **rupture** avec la situation antérieure ou elle relevait principalement des personnels de santé et de leurs partenaires.

Les textes officiels de 1998 précisent **les types de compétences** à développer :

- l'appropriation de connaissances utiles pour comprendre et agir.
- la maîtrise de méthodes de pensées et d'action.
- le développement d'attitudes, telles que l'estime de soi, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, la responsabilité.

**Sur le plan de la méthode**, le texte indique que le professeur devra s'attacher, à favoriser le dialogue avec et entre les élèves, à leur apprendre le respect des règles de vie en commun, à développer chez eux des attitudes positives et adopter avec chacun une démarche valorisante. Il participe ainsi à l'éducation à la santé dans le cadre de ses missions définies, s'agissant du 2<sup>nd</sup> degré par la circulaire du 23 mai 1997.

L'éducation à la santé se centre donc sur l'individu dans une approche globale, pour un développement affectif harmonieux et une adaptation à l'environnement psychosocial.

**« L'éducation à la santé fera-t-elle partie de la culture commune des élèves du 21<sup>ème</sup> siècle ? »<sup>3</sup>**

En dépit de la demande sociale, en dépit de la volonté institutionnelle la mise en œuvre de l'éducation à la santé en milieu scolaire ne se fait pas sans difficultés. Ces difficultés sont liées « à des responsabilités floues, à un statut ambigu, à l'absence de spécificités pédagogiques et didactiques ; pas de programmes, pas d'horaires précis, pas de responsables clairement désignés, pas de démarche propres »<sup>4</sup>. Une matière nouvelle n'a pas été créée car chacune des autres disciplines proposent déjà un certain nombre de contenus que l'on rattache à l'éducation à la santé. Mais l'expérience a montré qu'il ne suffisait pas que des IO introduisent l'éducation à la santé comme thème transversal au collège pour qu'elle s'inscrive dans les pratiques et à fortiori comme enseignement interdisciplinaire<sup>5</sup>.

### **Education physique et Education à la santé, quelle contribution ?**

Au même titre que les autres disciplines mais au 1<sup>er</sup> rang de part sa spécificité, **l'éducation physique** participe de l'éducation à la santé. Les termes « d'entretien », « forme », « bien être », « santé » sont récurrents dans les derniers textes régissant la discipline. Dans le B.O. N° 5 du 30/08/2001 (programme d'EPS pour le cycle terminal des lycées) et dans le B.O. N° 39 du 24/10/2002 (programme d'EPS des lycées professionnels) apparaît un nouveau **type de compétence** visant à « orienter et développer les effets de l'activité en vue de **l'entretien de soi** », et dans le B.O. N° 39 du 24/10/2002 concernant les programmes d'enseignement de l'EPS pour les CAP, BEP et BAC PRO, le développement de la santé est devenu un objectif à part entière. Ce 3<sup>ème</sup> objectif vise : « **l'entretien et le développement de la santé** », il est dit plus loin dans le texte que « **l'EPS constitue une garantie de la recherche du bien être, de la bonne santé, de la forme physique, et une aide immédiate pour construire une conception positive du corps et développer l'estime de soi... Doivent être privilégiées les activités d'entretien et de développement de son potentiel, bénéfiques pour l'orientation de l'éducation physique vers la santé** ».

Seule à toucher, à travers le mouvement, au corps de l'élève dans sa globalité, elle s'inscrit parfaitement par l'éducation à la santé dans son objectif de développement holistique de l'individu, Robert Larue dit « il faut ménager non pas une prééminence mais une place particulière à l'éducation physique qui a explicitement pour objectif le développement de savoir-faire et de savoir être qui participent de l'éducation à la santé »<sup>6</sup>

La recherche épidémiologique spécialisée a démontré la relation existant entre **activité physique régulière et santé physique et psychique** de l'individu. L'action préventive de l'activité physique, à condition qu'elle remplisse un certain nombre de critères de qualité et de durée, se manifeste dans plusieurs problèmes de santé comme les troubles du maintien et les

<sup>3</sup> D. Motta (2000) Didactique des disciplines scolaires et Education à la santé, Activités physiques et santé

<sup>4</sup> G. Cogérino (1999) Apprendre à gérer sa vie physique

<sup>5</sup> D. Motta (2000) Didactique des disciplines scolaires et Education à la santé, Activités physiques et santé

<sup>6</sup> R. Larue (2000) Ecole et santé : le pari de l'éducation

facteurs de risques cardio-vasculaires, de diabète, d'hypertension, de densité osseuse. Elle exerce un rôle d'atténuation de certains facteurs de risques comme l'obésité, l'alcoolisme, le tabagisme, la dépression... Des modèles de pratique émergent aux USA depuis les années 60, le dernier nommé LPAM<sup>7</sup> (Life Time Physical Education Model) préconise que pour être efficace sur la capacité aérobie l'activité physique se doit être régulière (3 fois par semaine), suffisamment intense (de 60 à 70 % de la Fréquence Cardiaque Maximum Théorique) et assez longue 30 à 60 minutes.

Malgré les injonctions institutionnelles, malgré les éclairages scientifiques, malgré les travaux relatifs à la santé signifiant de manière récurrente l'importance de pratiquer une activité physique, pour préserver, voire améliorer sa santé, **on peut être surpris de la rareté des productions quant à l'éducation à la santé pour ce qui est de l'EPS.**

Comment alors **expliquer ce phénomène** alors que l'EPS y trouverait une légitimité supplémentaire ? Plusieurs raisons peuvent être avancées. En premier lieu on peut noter que les théoriciens de l'EPS (à l'exception de M. Piéron cf. paragraphe précédent et de quelques autres) ne mettent pas en avant, loin s'en faut la question de la santé. B.X. René<sup>8</sup> défend que l'EPS n'apporte rien à la santé et que le monde médical n'en attend plus rien, C.M. Prévost souligne que nous vivons plus vieux alors que nous utilisons de moins en moins nos muscles et P. Parlebas parle de la santé comme objet mineur et non spécifique de l'EPS. En second lieu il faut souligner que les contenus de l'EPS demeurent didactisés à partir des APSA uniquement, et non en fonction de compétences qui auraient rapport à une éducation à la santé, ce qui a notamment renvoyé, dix ans durant, à des difficultés à évaluer les connaissances aux examens. Enfin la formation initiale ou continue apportait exclusivement jusqu'à présent, des contenus didactiques ou pédagogiques ayant trait aux APSA, les enseignants de terrain ne disposent que de très peu de contenus didactisés relatifs à la santé et ce n'est pas le flou de la « gestion de la vie physique » assignée à l'EPS qui peut les éclairer dans ce domaine.

Les divergences de vue pointées, ainsi que la culture des enseignants en matière de transposition didactique, peuvent ainsi n'avoir guère favorisé la constitution d'un corps d'écrits à caractère didactique ou pédagogique, concernant tout à la fois santé et EPS, et il est sûr que les quelques écrits à y avoir trait, procèdent d'une démarche résolument volontariste.

De rares travaux disciplinaires tentent malgré tout de faire des propositions didactiques et pédagogiques en relation avec la finalité santé en EPS. Deux publications issues de recherches conduites à l'INRP dans le département Didactique des disciplines traitent de ce sujet.

La 1<sup>ère</sup> s'intitule : « **EPS, santé et endurance aérobie** »<sup>9</sup> caractérisée comme « **la dévolution des contenus dans l'enseignement de l'entraînement** »<sup>10</sup> ; il s'agit d'une recherche visant « une meilleure adaptation des pratiques scolaires en Education physique aux exigences de santé de l'enfant et de l'adolescent », le but étant d'élaborer « une didactique de l'entraînement à l'endurance aérobie, comportant la pratique régulière de l'exercice physique, en considérant la vie scolaire comme instrument de l'action éducative ». Il est question ici de développer une démarche constructiviste visant d'une part l'appropriation active par l'élève des savoirs et savoir-faire en jeu et d'autre part, en matière de savoirs, du transfert de la responsabilité (la « dévolution ») du maître à l'élève. Cet exemple va dans le sens des préconisations du courant de promotion de la santé qui a pour objectif de transférer aux personnes et aux groupes les moyens symboliques et matériels du développement de leur santé (« empowerment »), dans une perspective de justice sociale et de démocratie<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> M. Piéron (1997) « A quoi sert l'EPS ? N° 29 »

<sup>8</sup> Dossier EPS (1999) « A quoi sert l'EPS ? N° 29 »

<sup>9</sup> R.Mérand et R. Dhellemmes 1988, Education à la santé, endurance aérobie, contribution de l'EPS, INRP

<sup>10</sup> D. motta (2000) Didactique des disciplines scolaires et Education à la santé, Activités physiques et santé

<sup>11</sup> D. Motta (2000) Didactique des disciplines scolaires et Education à la santé, Activités physiques et santé

La 2<sup>ème</sup> « **EPS, santé et prévention SIDA** » ou « **le féminin masculin dans l'identité personnelle** » concerne un travail pluridisciplinaire (EPS, français, sciences et vie de la terre, arts, philosophie), il est centré sur la production de contenus interdisciplinaires finalisés par la prévention du Sida. L'élève apprend en cours d'EPS lors d'activités physiques artistiques (danse, mime, théâtre...) à symboliser corporellement diverses situations de relation à l'autre, à distance ou en contact, potentiellement plaisantes, conflictuelles, dangereuses ou de collaboration. La démarche générale vise à permettre à l'élève de réévaluer de manière critique les normes qui régissent le genre (c'est-à-dire les catégories du féminin et du masculin), et par là les attitudes et les comportements qui y sont rattachés. « Les enseignements sont inscrits dans la recherche d'un sens personnel pour l'élève, grâce aux thématiques à forte résonance affective et à la visée portant sur des compétences psychosociales réinvestissables dans le quotidien »<sup>12</sup>. Ces activités permettent aux élèves de prendre une distance critique à l'égard des stéréotypes sociaux de genre et d'anticiper sur les situations à venir potentiellement plaisantes et/ou dangereuses et les décisions à prendre. Les deux exemples de mise en œuvre optent pour une réponse interdisciplinaire à l'attente sociale d'une implication des enseignements dans l'éducation à la santé. Tous deux s'inspirent des pratiques sociales validées par les travaux de santé publique et s'adaptent au système actuel des disciplines et des niveaux de classe. Mais ces types de productions sont l'exception dans les productions ayant trait à l'EPS.

Aujourd'hui tout de même, il peut **apparaître comme inquiétante pour la discipline l'absence répétée de l'EPS** dans les derniers textes ayant trait à la santé.

**En Février 2004 le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, l'Assurance maladie et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) annoncent le lancement de la première campagne nationale de promotion de l'activité physique.** « Augmenter de 25% la population qui chaque jour, pratique l'équivalent d'au moins une demi-heure de marche rapide, est donc un des objectifs du PNNS (programme national nutrition santé). L'inactivité physique est un des principaux facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires, de cancers, de diabète et favorise la prise de poids et l'ostéoporose. Elle doit être combattue à tous les âges de la vie. Les effets protecteurs de la pratique d'une activité physique quotidienne, en complément d'une alimentation variée, sont aujourd'hui reconnus. Pourtant, on estime que plus d'un tiers de la population française adulte (34, 4%) n'atteint pas le niveau d'activité physique recommandé par le PNNS »<sup>13</sup>. De façon surprenante l'Éducation physique et le sport scolaire ne sont jamais mentionnés dans le texte. Tout aussi inquiétant pour la discipline, **est la quasi absence de l'EPS** dans le dernier « **Programme quinquennal de prévention et d'éducation à la santé de l'Éducation Nationale** » B.O. n° 46 du 11 décembre 2003. Une seule phrase du texte (qui comprend 20 pages !) mentionne l'éducation physique, soulignant uniquement sa contribution dans la prévention des problèmes de surpoids et d'obésité.

**Le SNEP** lance d'ailleurs une campagne nationale sur ce thème en vue de propositions concrètes lors du congrès de Mars 2004. Les pistes de réflexions, visant à mieux légitimer et expliciter les fondements de l'EPS, sont :

« Comment réinsérer l'EPS dans les grandes campagnes sur la santé avec une vision renouvelée et non strictement biologique... ? »

« Comment faire en sorte que cet objectif de santé soit intégré dans les pratiques quotidiennes des enseignants ... ? »

« Comment se recentrer sur un thème fédérateur qui pourrait être le savoir s'entraîner au sens le plus général... ? »

<sup>12</sup> G. Cogérino (1999) Apprendre à gérer sa vie physique

<sup>13</sup> L'activité physique au quotidien protège votre santé, site internet [www.cfes.santé.fr/](http://www.cfes.santé.fr/)

Ce souci d'opérationnalisation de cet objectif lié à l'éducation à la santé (plus présent semble t il chez les collègues de LP jusque là) devient un enjeu professionnel, tout comme devient un enjeu majeur, notre lisibilité à destination des autres partenaires ...! **Espérons qu'il n'est pas trop tard ..... !**

Extraits de la circulaire du 27 janvier 2002  
relative à la préparation de la rentrée prochaine

**Par Michel OUAHOUNA LP MUSSET (Villeurbanne)**

Dans la continuité des orientations données pour 2003-2004, la circulaire préparatoire à la rentrée 2004 a pour objet la mise en œuvre des grands objectifs de la politique éducative de l'école au lycée, en insistant sur les inflexions nouvelles données à ses priorités.

(... )les trois grandes priorités qui doivent guider la préparation de la rentrée 2004, tant sur le plan national que dans votre académie :

-Développer une démarche stratégique à tous les niveaux de pilotage de la politique éducative;

- Atteindre les objectifs pédagogiques prioritaires du système éducatif ;

- Faire vivre les valeurs de l'école et responsabiliser les élèves.

### **I - Développer une démarche stratégique aux différents niveaux de pilotage du système éducatif :**

Le pilotage stratégique de la politique éducative doit être renforcé, à tous les niveaux du système (...)

#### **I.3 Au niveau des écoles et des établissements :**

Les perspectives d'autonomie pédagogique, déjà ouvertes par la circulaire préparatoire à la rentrée 2003, doivent être approfondies... Cette autonomie respecte les programmes ; elle doit permettre aux élèves une meilleure appropriation de leur contenu et l'acquisition raisonnée de bonnes méthodes de travail. Elle se concrétise déjà dans plusieurs champs :

(...)

- Dans le second degré, les textes réglementaires précisent déjà de nombreuses possibilités de souplesse horaire. Les établissements peuvent utiliser de manière différenciée les moyens horaires qui leur sont alloués. Ainsi est-il déjà possible, à partir de l'analyse des besoins des élèves, d'organiser, par exemple, (...) les dispositifs qui associent plusieurs disciplines, les TPE, les PPCP, l'ECJS, l'aide individualisée au lycée, (...) permettent de réelles rencontres entre disciplines.

Il est souhaitable d'aller au-delà et d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation des enseignements et de mise en œuvre des programmes. Les professeurs d'une même discipline et d'un même niveau peuvent organiser en commun une partie de leurs heures d'enseignement. Plusieurs combinaisons sont possibles : dédoublements sur une partie de l'horaire, regroupements de classes avec un même professeur sur une autre partie, interventions communes... Il est également possible d'associer ces modes d'organisation avec des regroupements d'horaires en séquences mensuelles ou bimensuelles. Au lycée professionnel, on exploitera au mieux les libertés d'organisation liées à l'annualisation des horaires figurant dans les référentiels.

Cette souplesse peut aussi être utilisée en fonction d'un objectif commun à plusieurs disciplines : la maîtrise de la langue ou, sur un autre plan, l'éducation à l'environnement vers le développement durable par exemple.

Cet élargissement des champs de l'autonomie n'est pas une déréglementation. Les finalités



des enseignements, telles qu'elles sont précisées dans les programmes et les documents d'accompagnement, s'imposent naturellement à toutes les écoles, à tous les établissements, à tous les professeurs. La souplesse s'exerce dans les approches et les méthodes. Le suivi de ces marges d'autonomie est dorénavant une des fonctions majeures des corps d'encadrement, équipes de direction et corps territoriaux d'inspection.

Il importe donc qu'à tous les niveaux soient pris en compte les besoins exprimés par les équipes pédagogiques et/ou identifiés par les corps d'inspections. Ainsi, lors de l'élaboration des plans de formation comme dans la conception des actions, il convient de répondre aux mieux aux questions que se posent les enseignants face aux réformes en cours ainsi qu'aux difficultés qu'ils rencontrent. (...)

## **II - Atteindre les objectifs pédagogiques prioritaires :**

### II.2 Développer la diversification des modes d'apprentissage et des parcours au collège et au lycée : (...)

#### *Au lycée professionnel :*

La valorisation de la voie professionnelle doit être poursuivie, en utilisant plusieurs leviers :

- Le renforcement des pratiques pédagogiques propres au lycée professionnel, en particulier les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP), qui restent l'une des marques de la spécificité de la voie professionnelle, ainsi que les classes à PAC ;

- La diversification de la durée des formations professionnelles,

- Dans tout bassin de formation, on offrira aux jeunes titulaires d'un BEP la possibilité de s'engager dans un parcours de formation conduisant au baccalauréat professionnel ou technologique puis à l'enseignement supérieur technologique, en utilisant toutes les structures disponibles, notamment les classes de première d'adaptation

Le renforcement de la qualité des formations professionnelles et technologiques sera tout spécialement recherché par le développement du lycée des métiers, qui montre que la voie professionnelle et la voie technologique sont des voies d'excellence et dont le processus de labellisation constitue un support puissant pour la mise en œuvre d'une démarche de progrès.

II.3 Rechercher les conditions de la réussite scolaire pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

## **III - Affirmer les valeurs de l'école et développer la responsabilité des élèves :**

Le fonctionnement de l'école n'est pas semblable à celui de la cité sur laquelle elle doit cependant s'ouvrir. Des règles spécifiques en organisent l'activité pour créer les conditions nécessaires à la réussite des élèves. Dans ce cadre, l'autorité des personnels est une valeur qui doit être clairement réaffirmée. Aussi, les règles de son exercice doivent-elles être clairement rappelées dans les règlements intérieurs et faire l'objet d'une large communication à l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

### *III.1 Prévenir la violence et réduire l'absentéisme :*

#### *III.1.a Prévenir la violence à l'école :*

Au collège comme au lycée, les programmes d'éducation civique ont précisément pour objectif de former au sens des responsabilités individuelles et collectives : les savoirs transmis et les pratiques de classe sont des supports d'une réflexion qui concourt à rendre les élèves acteurs de leur formation et de leur implication dans la vie de la cité.

#### *III.1.b Réduire l'absentéisme.*

### *III.2 Développer la responsabilité et soutenir l'engagement des jeunes.*

#### *III.2.a Développer la responsabilité.*

Généraliser l'éducation à l'environnement vers un développement durable.

Développer la pratique du sport scolaire auprès des jeunes.

Il s'agit de s'assurer que l'information sur les modalités de fonctionnement de l'association sportive (AS), les activités proposées et le programme de l'année a bien été adressée à tous les élèves de l'établissement. Cette information essentielle doit permettre de réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, permettre une augmentation du nombre d'élèves qui en bénéficient et leur ouvrir une occasion supplémentaire de prise de responsabilité, par exemple à travers le rôle de "jeune arbitre".

#### **Agir pour la santé des élèves :**

La promotion de la santé et la prévention des conduites à risque font partie intégrante de la formation à des comportements de responsabilité pour soi-même et pour autrui. Le programme quinquennal de prévention et d'éducation relatif à la santé des élèves, décline les grands axes de la politique de santé dans les écoles et les établissements scolaires. Il conviendra de s'y reporter. Parmi les axes à développer prioritairement à la rentrée 2004, figurent :

- L'extension progressive de l'expérimentation "lycées sans fumée", l'objectif final étant de faire de tous les établissements scolaires des lieux totalement non-fumeurs.

### **III.2.b Soutenir l'engagement des jeunes avec le programme "Envie d'agir."**

Annexes :

**Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel en BEP et baccalauréat professionnel; éducation civique, juridique et sociale ; attestation Europro; aide individualisée et modules : circulaire n° 2002-77 du 11-4-2002, B.O. n° 16 du 18-4-2002.**

Circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 - B.O. n° 9 du 27 février 2003 : L'éducation à la sexualité à l'école, au collège et au lycée.

Circulaire n° 2003-210 du 1er décembre 2003 - B.O. n° 46 du 11 décembre 2003 : la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation.

Circulaire n° 2002-130 du 25 avril 2002 - B.O. n° 25 du 20 juin 2002 : Le sport scolaire à l'école, au collège et au lycée.

Circulaire n° 2001-150 du 27 juillet 2001 - B.O. n° 32 du 6 septembre 2001 :

Accompagnement de l'entrée dans le métier et formation continue des enseignants du premier et du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation.